



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

<http://aspona.free.fr>

AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de juin 2009

Le 20 juin 2009, l'assemblée générale de l'ASPONA s'est tenue salon du Louvre à Menton sous la présidence de Jean DELERUE Président de l'association. Les membres ont été convoqués par voie de presse, et par courrier.

Le président ouvre la séance à 17h. Après un mot de bienvenue aux adhérents et un remerciement aux élus présents : Monsieur le Maire de St Agnés, Monsieur l'adjoint représentant le Maire de Menton, deux conseillers municipaux de Menton, le président présente les membres du Conseil d'Administration de l'ASPONA et rappelle l'ordre du jour :

- Désignation du président de séance et du secrétaire;
- Election de Mme OVAERE comme présidente d'honneur ;
- Rapport sur la situation financière;
- Rapport sur l'activité de l'association pour l'année écoulée;
- Autorisation donnée au président d'ester en justice
- Thèmes de travail pour l'année en cours;
- Intervention sur le thème : Chemins et tourisme durable
- Questions diverses

Désignation du président de séance et du secrétaire

- M J. DELERUE est désigné comme président de séance, M A. MIGLIORINI est désigné comme secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Election de Mme OVAERE comme Présidente d'Honneur

Mme Nicole OVAERE fut Secrétaire de l'ASPONA dès 1990, elle en fut ensuite présidente de 1994 à 1999 et de 2000 à 2004. Mme OVAERE a du quitter la région pour des raisons familiales, elle reste néanmoins une militante active pour la défense de l'environnement.

Le Conseil d'Administration la propose au titre de Présidente d'honneur.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Rapport sur l'activité de l'association en 2008

- Le rapport est en annexe
- Il n'y a pas eu de questions
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport sur la situation financière par la Trésorière

- Le rapport est en annexe
- Il n'y a pas eu de questions
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Candidature au conseil d'administration

Aucune nouvelle candidature, le Conseil d'Administration est inchangé.

Autorisation donnée au Président d'ester en justice

Par vote à l'unanimité, l'autorisation a été donnée au Président d'ester en justice au nom de l'association.

Dossiers pour l'année en cours par le Président

- Zones Natura 2000 : zone du Haut Carei, zone des balcons, zone mer ;
- Traitement des eaux usées et des déchets : contrairement à ce qui se passera pour la future station de Cannes il n'y a pas valorisation des déchets (eau et boues)
- Aménagement des plages de Roquebrune : nous surveillons la mise en place et l'utilisation : du ponton au Golfe Bleu réservé uniquement à la mairie et aux secours, et de l'épi de Carnoles qui doit recevoir des engins nautiques à moteur ;
- La rencontre avec les élus sur les problèmes d'environnement : M Guibal nous a reçu longuement tandis que M Césari ne nous a pas donné de rendez vous.
- L'aide aux adhérents sur des problèmes d'environnement ;
- Le solaire à Menton : Un refus systématique est opposé aux permis présentés avec des capteurs solaires. C'est contraire aux déclarations du gouvernement !
- Chemins et tourisme durable : Thème abordé lors de l'entrevue avec M le Maire qui devrait faire l'objet d'une réunion en octobre.
- Platanes des jardins Bioves ; sans doute centenaires, une vive opposition s'oppose à ce qu'ils soient arrachés.

Tous ces points ont été présentés à l'aide d'un diaporama accessible sur le site de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>

A 18h30, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et invite l'assistance à poser des rubans sur les platanes des jardins Bioves pour montrer notre attachement à cette partie du patrimoine mentonnais.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Jean DELERUE

Adriano MIGGLIORINI